

Sommaire

à la Une

Vie des barreaux

"La communication électronique est un enjeu majeur"

Vie des barreaux

GAV : nouvelle querelle entre avocats et policiers de Synergie

Vie des barreaux

Les avocats de Bayonne se mobilisent pour les droits de la défense

Jurisprudence

Homoparentalité : du nouveau

mouvements

Lmt Avocats renforce son pôle fiscal avec l'arrivée de Réginald Legenre

lu, vu, entendu

Métiers du droit

Xynthia : les procureurs ont saisi un service unique d'enquête

agenda

Les rendez-vous de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine

Formation

LEXPOSIA - Céder et / ou reprendre une structure d'exercice libérale

Vie des barreaux

Reconstruction du barreau de Port-au-Prince - Appel aux dons

:: :: : à la Une :: :: :

Vie des barreaux

"La communication électronique est un enjeu majeur"

Nous entamons cette semaine une série d'articles retraçant les parcours et les propositions des candidats à l'élection du prochain bâtonnier de Paris. Premier volet avec Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet. Leur priorité : réussir le passage de la profession à l'ère électronique.

"La bonne personne au bon moment". C'est ainsi qu'Yvon Martinet, qui se présente aux élections ordinaires en tant que vice-bâtonnier, aux côtés de Christiane Féral-Schuhl, résume les raisons qui l'ont conduit à accepter d'être le lieutenant de la candidate Christiane Féral-Schuhl.

L'ère de la communication électronique

Les deux avocats se sont rencontrés au sein de la commission ouverte du barreau de Paris sur les marchés émergents. Christiane Féral-Schuhl est spécialiste en nouvelles technologies de l'information (elle est présidente de l'Association pour le développement de l'informatique juridique, ADIJ, lire son parcours ci-dessous) ; Yvon Martinet s'intéresse lui aux biotechnologies et au droit de l'environnement.



www.feral-schuhl.com

A lire également sur le site

Pau : les avocats toujours en grève contre le projet de réforme de garde à vue

Tous deux estiment que la profession d'avocat entre dans une ère cruciale qui verra triompher les nouvelles technologies, notamment avec la communication électronique obligatoire à partir de janvier 2011 en appel.

Or, estime Christiane Féral-Schuhl, la profession n'est pas prête. Les avocats doivent prendre conscience de l'opportunité qui leur est donnée, à cette occasion, de réaffirmer avec force leurs valeurs, et notamment le secret professionnel". Selon elle, "beaucoup d'avocats parisiens vivent l'adhésion au RPVA (qui est en fait une signature électronique) comme une contrainte et ne comprennent pas l'intérêt de la sécurisation des échanges entre avocats, alors que cette sécurisation peut devenir une force, un gage de fiabilité. La communication électronique est un véritable élément de conquête du périmètre du droit", est convaincue Christiane Féral-Schuhl.

revue de presse

Procès en diffamation : Metzner perd contre Kiejman
à la Une

Jeunes collaborateurs, les candidats au bâtonnat de Paris vous veulent du bien
à la Une

Pépinière : les tarifs augmentent
à la Une

Droit européen des contrats : la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles donne la parole aux avocats
à la Une

Le parcours de Christiane Féral-Schuhl

Christiane Féral-Schuhl a prêté serment en 1981. Membre de la commission des relations extérieures du barreau dès 1982, elle a exercé plusieurs mandats ordinaires. Elle a notamment été membre du comité d'administration et du comité de direction de la CARPA et membre du Conseil de l'Ordre (de 1994 à 1996).

Spécialiste du droit des nouvelles technologies, Christiane Féral-Schuhl est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit de la propriété intellectuelle et en droit économique. Agée de 53 ans, mariée et mère de deux enfants, elle est cofondatrice en 2006 du cabinet Féral-Schuhl Sainte-Marie.

Présidente depuis 2000 de l'association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ), elle est l'auteur des ouvrages "L'entreprise, l'informatique et le droit" (Nathan 1992) et "Cyberdroit, le droit à l'épreuve de l'internet" (Daloz, 6e édition, septembre 2010).

Elle est également chargée d'enseignement en droit du commerce électronique, à l'Université de Paris I, au sein du Master droit de l'internet public.

A ses yeux, le prochain Bâtonnier devra s'ériger en "vigie des libertés" dans les domaines des nouvelles technologies où "la tentation sécuritaire est grande pour le législateur". Les deux candidats estiment que les avocats auraient dû faire entendre leur voix, par exemple à l'occasion de l'examen de la loi LOPPSI 2, sur des sujets tels que la généralisation de la visio-conférence... "Les avocats ont une vraie légitimité dans les domaines de l'e-liberté et de l'e-sécurité", observe Yvon Martinet.

Conquérir de nouveaux marchés

Autre dossier qu'ils considèrent important : les marchés émergents. "Ils ne doivent pas être abandonnés à d'autres professions, réglementées ou non, ou aux associations qui proposent, via leur site Internet, une assistance juridique". Au-delà de la défense du périmètre du droit proprement dit, Yvon Martinet et Christiane Féral-Schuhl plaident pour que l'avocat investisse de nouveaux champs d'activité. "Nous devons être de bons agents sportifs, de bons agents artistiques, de bons mandataires en transactions immobilières, de bons correspondants informatique et libertés" a martelé la candidate lors d'un colloque organisé à la Sorbonne sur l'avenir du monopole en matière de consultation juridique.

Elle insiste aussi sur la nécessité de s'adapter aux nouvelles attentes des clients. "Repenser les conventions de détachement, opération très risquée, mais très demandée, s'adapter aux demandes d'externalisation des services juridiques dans les cabinets d'avocats et réfléchir à la dématérialisation du cabinet", sont autant de nécessités dont la profession ne pourra pas se passer.

Une centrale d'achat pour les avocats

Les deux candidats proposent également la création, au sein de l'ordre, d'une centrale d'achat. Elle matérialiserait, pour les 22 000 avocats parisiens, le sentiment d'appartenance à une même communauté et leur permettrait de bénéficier de biens et de services à des conditions préférentielles et à des tarifs négociés. "Il doit aussi y avoir un intérêt économique à appartenir au barreau de Paris", considère le binôme. "De par leur nombre, les avocats parisiens pourraient aisément négocier, via cette centrale d'achat, de nombreux contrats : fournitures de bureau, prestations de baby-sitting en urgence lorsque les audiences s'étirent en longueur, contrats de téléphonie..."

Leurs propositions phares

- Accompagner les avocats dans la dématérialisation des procédures
- Créer une centrale d'achat
- Défendre la profession face aux administrations et aux juridictions
- Mutualiser l'information, la diffuser via le site web de l'ordre
- organiser une veille et mettre en place un lobbying institutionnel
- Harmoniser les procédures ordinaires afin de les rendre plus simples et plus rapides.

 Documents joints à télécharger sur le site :

[Le site de campagne](#)

Par Anne Portmann

[Ordre des avocats \(249\)](#)


[élections ordinaires \(8\)](#)


Services accessibles sur le site

 Réagir

 Imprimer

 Envoyer à un ami

 Archiver

 Noter